

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur principal et Géomètre principal	11e		587
	10e	3 ans	569
	9e	3 ans	551
	8e	3 ans	534
	7e	3 ans	508
	6e	3 ans	484
	5e	2 ans	465
	4e	2 ans	441
	3e	2 ans	419
	2e	2 ans	404
	1er	1 an	392

▲ PROMOTION ▲

▶ Par Tableau d'avancement :

- avoir **au moins un an dans le 6^{ème} échelon** de contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- ▶ ou Concours professionnel : (examen professionnel pour les géomètres)
- avoir **au moins un an dans le 5^{ème} échelon** de contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur 1^{ère} classe et Géomètre	13e		534
	12e	4 ans	504
	11e	3 ans	480
	10e	3 ans	461
	9e	3 ans	452
	8e	3 ans	436
	7e	2 ans	416
	6e	2 ans	401
	5e	2 ans	390
	4e	2 ans	379
	3e	2 ans	369
	2e	2 ans	362
	1er	2 ans	356

▲ PROMOTION ▲

▶ Par Tableau d'avancement :

- avoir **au moins un an dans le 6^{ème} échelon** de contrôleur 2^{ème} classe ou TG ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- ▶ ou Concours professionnel (examen professionnel pour les TG) :
- avoir **au moins atteint le 4^{ème} échelon** de contrôleur 2^{ème} classe ou TG ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur 2^{ème} classe et Technicien géomètre	13e		503
	12e	4 ans	477
	11e	3 ans	457
	10e	3 ans	441
	9e	3 ans	431
	8e	3 ans	415
	7e	2 ans	396
	6e	2 ans	381
	5e	2 ans	369
	4e	2 ans	361
	3e	2 ans	355
	2e	2 ans	349
	1er	2 ans	343

• Valeur du point d'indice brut depuis le 1/02/2017 : 4,6860 €